

## MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseil général de l'environnement et du développement durable

Paris, le 24 juin 2020

Autorité environnementale

Nos réf.: AE/20/368

Vos réf. :

Affaire suivie par : Gilles Croquette

Tél.: 01 40 81 60 40

Courriel: gilles.croquette@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Examen au « cas par cas » sur la nécessité de soumission à évaluation environnementale du projet de confortement de la levée de Sermoise première surverse (58)

Madame,

Par envoi reçu à l'Autorité environnementale (Ae) le 9 juin 2020, vous avez adressé à l'Ae pour examen et décision au cas par cas un dossier relatif au projet de confortement de la levée de Sermoise première section et de création d'une surverse (58). L'examen des pièces transmises fait apparaître que des éléments complémentaires sont nécessaires pour permettre le traitement de votre demande.

Il est indiqué dans le formulaire que « les travaux impliquent le défrichement d'environ 3ha de forêt (au droit de la zone de surverse), ainsi que le débroussaillage et la coupe des arbres dans le corps de digue, et à moins de 5m des pieds de digue coté val comme côté Loire. ».

Un recensement des espèces caractéristiques du site Natura 2000 « Oiseaux » a été réalisé et il est indiqué que « des mesures adaptées seront déployées pour réduire les impacts potentiels (calendrier, coupe selective...) ». Serait-il possible svp de transmettre des informations plus détaillées sur les recensements effectués et de décrire plus précisément les mesures envisagées ?

Concernant les habitats, en lien avec le site Natura 2000 « Habitats – Faune – Flore » situé à proximité, il est indiqué que des habitats caractéristiques se situent à proximité de la zone des travaux mais pas directement dans l'emprise des travaux. Il est par ailleurs mentionné que les travaux de défrichement et de débroussaillage pourraient affecter des invertébrés xylophages. Pouvez-vous confirmer que les mesures décrites dans la partie 6.4, indiquées comme « possible » pour l'abattage spécifique et sans indication particulière pour le stockage des bois morts ou mités, seront effectivement mises en œuvre si la présence d'invertébrés est confirmée ?

Direction départementale des territoires de la Nièvre 2 rue des Pâtis 58 400 NEVERS A l'attention de Madame Elsa Alexandre Responsable de la subdivision gestion de la Loire



Pourriez-vous également préciser si d'autres espèces caractéristiques du site Natura 2000 « Habitats – Faune - Flore » ont été identifiées dans le secteur des travaux et, le cas échéant, si des mesures sont envisagées ?

Concernant les zones humides, il est indiqué qu'une piste d'entretien est envisagée côté Loire et que « la faune et la flore caractéristiques de zones humides pourraient être perturbées ». Pouvez-vous svp donner des informations sur la faune et la flore susceptibles d'être affectées et sur les mesures envisagées ?

Concernant les itinéraires affectés par les travaux, le plan de situation fourni fait apparaître que les travaux interceptent un itinéraire de grande randonnée, le GR3. Quelles sont les conséquences, temporaires et définitives, des travaux et les mesures éventuellement prévues pour cet itinéraire ?

Concernant les émissions dans l'atmosphère, une estimation des gaz à effet de serre a-t-elle été réalisée et des mesures d'évitement ou de réduction ont-elles été envisagées ?

La date de réception de ces éléments complémentaires sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour la décision de l'autorité environnementale.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le rapporteur

Gilles Croquette